



## CINQ ANS DE #METOO

## A l'école, l'éducation à la sexualité toujours en quête de moyens

Un rapport de 2021 de l'inspection générale de l'éducation, qui vient d'être publié, souligne l'absence d'évolution significative depuis 2018

**H**asard de calendrier, les 5 ans du mouvement #metoo coïncident avec une série de bilans sévères pour le ministère de l'éducation nationale. Une note du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) est venue sonner l'alerte, fin août, sur l'« augmentation de la violence » et la « prégnance de la culture du viol » chez les jeunes. « L'absence d'éducation à la vie sexuelle et affective favorise le sexisme, qui est lui-même l'antichambre des violences », alerte la présidente du HCE, Sylvie Pierre-Brossolette, dans ce texte.

Un rapport des services du ministère de l'éducation nationale, remis en 2021 mais rendu public seulement fin septembre, a appuyé le constat. La loi prévoit depuis 2001 que trois séances d'éducation à la sexualité soient dispensées chaque année aux élèves, du CP à la terminale, mais seuls 15 % en bénéficient à l'école et au lycée, et moins de 20 % au collège, dévoile cette enquête de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (Igesr).

Cette éducation à la sexualité, dont le champ va de la santé au consentement, en passant par la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ou l'homophobie, constitue pourtant « le socle sur lequel peut se développer une lutte pour une égalité entre les filles et les garçons », rappelle l'Igesr. Le rapport souligne, en outre, l'absence d'évolution significative depuis 2018.

**Manque d'infirmières scolaires**

Cette année-là, le mouvement #metoo était venu rappeler la nécessité d'une éducation à la

sexualité à l'école, et Jean-Michel Blanquer, alors ministre de l'éducation, avait rédigé une circulaire destinée à rendre la loi effective. Reconnaisant son application toujours « inégale », son successeur, Pap Ndiaye, en a signé une nouvelle, le 30 septembre, pour demander aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement la « mise en œuvre effective, dès [l'année scolaire 2022-2023], des trois séances annuelles ».

Si le texte a le mérite de réaffirmer l'ambition sur un sujet politiquement miné, il ne répond pas aux écueils identifiés par l'Igesr. L'inspection souligne notamment le manque de cadre clair, de programmes, de parcours cohérent sur la scolarité, d'horaires et de financements spécifiques, de formation des professionnels, ou encore d'équipes spécifiques dans les établissements.

Le manque d'infirmières scolaires, auxquelles incombe souvent la tâche d'organiser ces séances, complique par exemple considérablement la tâche : l'éducation nationale en compte 7700 pour 62 000 établissements et 12,7 millions d'élèves.

Du côté des enseignants, « beaucoup de collègues sont gênés à l'idée d'aborder ces sujets très intimes avec leurs élèves et ne se sentent pas armés », reconnaît Julie Delcasso, professeure de sciences de la vie et de la terre dans l'Hérault. Lors des séances qu'elle anime dans son collège de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, elle constat, chaque année, l'influence grandissante de la pornographie chez les élèves, et ce, dès 12 ans ou 13 ans. Ils peuvent avoir des réflexions « crues » face auxquelles il est nécessaire d'être « préparé » et « suf-

fisamment sûr de soi ».

L'appréhension est aussi forte à l'école élémentaire, où les enseignants restent échaudés par les polémiques de 2014 sur les « ABCD de l'égalité » ou les rumeurs d'apprentissage de la masturbation à l'école de 2018. « On sait que le sujet est inflammable avec les familles et le fait de ne pas être formés met les enseignants dans l'insécurité », regrette Céline Sierra, professeure des écoles à Nantes. Elle sait pourtant par expérience qu'il est indispensable, pour la protection de l'enfance et la lutte contre les violences sexuelles, que « les enfants apprennent et comprennent le plus tôt possible que leur corps n'est pas un objet dont les autres peuvent disposer ».

La formation initiale des enseignants comprend, depuis peu, dix-huit heures (sur huit cents) obligatoires consacrées à l'égalité filles-garçons, où l'éducation à la sexualité doit théoriquement être évoquée. Alors que tous les enseignants sont invités à participer à cette éducation, la formation continue n'est, elle, pas obligatoire et les offres sont encore méconnues.

Faute d'inclusion de l'éducation à la vie affective et sexuelle dans les programmes des disciplines et dans les emplois du temps, sa mise en œuvre dépend aussi du temps disponible dans les établissements. « Nous ne pouvons pas toujours rogner sur les cours, et les élèves n'ont pas des emplois du temps extensibles », résume Lydia Advenier, professeure de lycée dans l'Allier. Dans son établissement, des séances d'éducation à la sexualité ne sont prévues que pour les 2<sup>des</sup>.





### « Millefeuille » de missions

Sans compter que « l'éducation à la sexualité vient s'ajouter à un millefeuille d'autres missions qui incombent à l'école en plus des cours », rappelle Olivier Raluy, responsable syndical au SNES. Il liste l'hygiène bucco-dentaire, l'utilisation des écrans, les conduites à risque, le développement durable, le secourisme, le cyberharcèlement... « On est obligés de faire des choix en fonction de nos moyens, et ils impliquent de renoncer à d'autres actions », déplore ce CPE dans un collège classé dans les établissements du réseau d'éducation prioritaire renforcé dans le Puy-de-Dôme.

Pour les professionnels, sans moyens propres, il est illusoire de penser que la loi pourra s'appliquer. Les associations agréées, qui ne parviennent pas à répondre à la demande, font le même constat. « Nous intervenons auprès de 150 000 élèves dans 3 000 établissements, nous pourrions répondre aux sollicitations de 3 000 de plus si nous avions davantage de moyens financiers », assure Sarah Durocher, coprésidente du Planning familial.

L'Igesr a formulé 35 recommandations destinées à « identifier clairement » l'éducation à la sexualité, à « mieux la structurer », à l'« améliorer » et à « lui donner une véritable place au sein du ministère de l'éducation nationale ». A construire, en somme, une politique publique qui, selon le rapport, « n'existe pas vraiment ». ■

ÉLÉA POMMIERS

